



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SCHOPPERTEN**

2 Rue principale

67260 SCHOPPERTEN

Tél. Fax. 03.88.00.13.53.

Email : mairie.shopp@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 24 AVRIL 2015.

Sous la présidence du Maire Reeb Sylvie,

Etaients présents : MME/MM.

Jost Alfred, 2^{ème} adjoint,

Assfeld Lionel, Boos Ludovic, Hari Kevin, Juncker Philippe, Lang Elisabeth, Schmitt Didier,
conseillers municipaux.

Ordre du jour :

1/ Budgets Primitifs 2015,

2/ Projet de RPI avec Keskastel,

3/ Droit de Prémption urbain,

4/ Travaux sylvicoles,

5/ Convention Safer,

6/ Divers.

1/ Budgets Primitifs 2015.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2,
- Considérant l'obligation pour les Communes de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
- considérant le délai supplémentaire accordé aux Communes allant cette année jusqu'au 30 avril 2015,

Madame le Maire expose en détail les affectations du budget principal ainsi que du budget périscolaire élaborés sur les conseils de Mr Mathis François, Receveur municipal à la Trésorerie de Sarre-Union.

Ces prévisions budgétaires font apparaître les totaux suivants :

1. Budget Principal Commune de Schopperten 2015 :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement	327 315,00 €uros
Dépenses et Recettes d'Investissement	198 777,14 €uros
Total du Budget Primitif Commune	526 092,14 €uros

2, Budget Annexe Structure Périscolaire 2015 :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement	21 990,20 €uros
Total du Budget Périscolaire	21 990,20 €uros

Après en avoir délibéré, les montants respectifs des budgets sont approuvés à l'unanimité et les propositions sont transférées en votes.

2/ Projet de RPI avec Keskastel.

Suite à différents échanges verbaux ou téléphoniques avec entre autres, la commission scolaire de la Commune de Keskastel, l'inspection d'académie ainsi qu'avec le Conseiller Départemental et vu les statistiques prévisionnelles qui font état de 4 à 5 enfants pour la rentrée 2015-2016 (pour un effectif d'une trentaine en âge d'être scolarisé en élémentaire)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour un regroupement pédagogique intercommunal avec la Commune de Keskastel.

3/ Droit de préemption urbain.

Le Maire informe l'assemblée de la signature (après concertation avec les deux adjoints) d'une déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis à Schopperten section C Parcelle 308/23 Grossknopf d'une contenance de 972 m2 pour laquelle la Commune ne fait pas usage de son droit de préemption.

Le Maire fait également part d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant deux parcelles cadastrées Section C n° 351 et 352 d'une superficie totale de 19 ares 41 centiares. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption et autorise le Maire à signer le formulaire .

4/ Travaux sylvicoles.

Mme le Maire fait part aux conseillers du programme d'actions ONF pour l'année 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce programme d'action préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier se détaillant comme suit :

- travaux de maintenance pour un montant H.T. de 1 100,00 €uros,
- travaux sylvicoles pour un montant H.T. De 4 800,00 €uros.

5/ Convention Safer.

La convention Safer de mise à disposition des terrains de la réserve foncière communale arrive à échéance cette année et peut être renouvelée une dernière fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal souhaite reconduire cette convention et autorise le Maire à signer les documents en rapport.

6/ Divers.

A/ Echange de foncier.

Mme le Maire fait lecture d'un courrier réceptionné de Mr Fuss Gérard et ayant pour objet la demande d'échange de terrains. Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux disent à l'unanimité ne pas être favorable à cette échange.

Pour compte-rendu certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-Préfecture de Saverne

Schopperten, le 30 avril 2015,

Le Maire,